



Communiqué de presse

Luxembourg, le 15 janvier 2019

Le système de sécurité alimentaire de l'UE est trop ambitieux, estime la Cour des comptes européenne

Bien que le système mis en place par l'UE pour protéger le consommateur contre les dangers chimiques présents dans l'alimentation soit bien pensé et impose le respect dans le monde entier, il est actuellement trop ambitieux, selon un nouveau rapport publié par la Cour des comptes européenne. Les auditeurs affirment que la Commission européenne et les États membres n'ont pas la capacité de le mettre pleinement en œuvre.

La politique de l'UE en matière de sécurité alimentaire vise à garantir un niveau élevé de protection de la vie et de la santé des personnes et à prémunir les citoyens de l'Union contre trois types de dangers que présentent les denrées alimentaires: physiques, biologiques et chimiques. En l'occurrence, l'audit a été consacré exclusivement aux dangers chimiques.

Les auditeurs ont constaté que le modèle mis en place par l'UE en matière de sécurité alimentaire imposait le respect dans le monde entier, mais qu'il était actuellement trop ambitieux. Selon eux, le cadre juridique régissant les substances chimiques dans les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les plantes et les animaux vivants est toujours en chantier et n'a pas encore atteint le degré d'application prévu dans la législation de l'UE concernant la production alimentaire. Par ailleurs, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, qui fournit des conseils scientifiques sur lesquels appuyer la prise de décision au niveau européen, enregistre des retards dans ses travaux relatifs aux substances chimiques. Cela a un effet préjudiciable sur le bon fonctionnement de certains pans du système ainsi que sur la durabilité du modèle dans son ensemble.

«La sécurité alimentaire, qui est l'une des grandes priorités de l'UE, concerne l'ensemble des citoyens et est étroitement liée au commerce», a déclaré M. Janusz Wojciechowski, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Cependant, le système mis en place par l'Union dans ce domaine présente des incohérences et rencontre un certain nombre de difficultés.»

Les contrôles organisés par les États membres ne couvrent pas tous les groupes de substances chimiques avec la même fréquence, et les cadres juridiques nationaux sont si étendus que les

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

autorités estiment qu'il leur est difficile d'assumer toutes leurs responsabilités. Les auditeurs sont d'avis que les contrôles effectués par des organismes publics ne peuvent jamais représenter qu'une part infime de l'ensemble des contrôles réalisés et que le modèle de l'UE ne peut rester véritablement crédible que si les systèmes de contrôle des secteurs public et privé se complètent. Or les synergies entre ces deux pôles commencent à peine à être explorées.

L'UE a limité l'utilisation de certains pesticides sur la base de critères de dangerosité. Les auditeurs expliquent que des résidus de ces pesticides peuvent toutefois être tolérés dans des produits importés dans l'UE si une évaluation des risques a montré qu'ils n'en présentaient aucun pour les consommateurs.

Ils ont également observé que le système de contrôle a ses limites, étant donné que les États membres ont des difficultés à déterminer la nature des mesures coercitives à prendre en cas de non-conformité.

Les auditeurs recommandent à la Commission européenne:

- d'évaluer les modifications qui pourraient être apportées à la législation régissant les dangers chimiques à la lumière de la capacité de l'appliquer de manière cohérente;
- de continuer à encourager la complémentarité, de sorte que les autorités des États membres puissent s'appuyer davantage sur les contrôles effectués par le secteur privé;
- en ce qui concerne les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires, d'expliquer les mesures qu'elle compte prendre pour que le niveau d'assurance reste inchangé, tant pour les denrées produites dans l'UE que pour celles qui y sont importées, tout en continuant à respecter les règles de l'OMC;
- de fournir aux États membres des orientations supplémentaires sur l'application des mesures coercitives et d'améliorer ses procédures de suivi en matière de respect des règles alimentaires de l'UE.

Remarques à l'intention des journalistes

D'après l'Organisation mondiale de la santé, les citoyens européens bénéficient de l'un des niveaux de sécurité alimentaire les plus élevés qui soient. La force du modèle de l'UE réside dans:

- sa structure de gouvernance, avec un partage des responsabilités entre les deux agences décentralisées et la Commission, ce qui permet de séparer l'évaluation des risques et leur gestion;
- le fait qu'il vise à évaluer l'innocuité des substances chimiques avant qu'elles n'entrent dans la chaîne alimentaire;
- une répartition claire des responsabilités entre le secteur privé et les autorités de contrôle publiques.

En outre, l'UE exige des pays tiers qu'ils respectent ses normes afin de garantir que les denrées alimentaires importées dans l'Union satisfont aux mêmes critères élevés en matière de sécurité.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations

formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne de l'utilité de nos travaux pour les citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 2/2019 intitulé «Dangers chimiques dans notre alimentation: la politique de l'UE en matière de sécurité alimentaire nous protège, mais tout n'est pas réglé» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour (eca.europa.eu).